



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Parce que par son article 21 le Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale 2016 entend favoriser les complémentaires santé à but lucratif au détriment, sur le long terme, des retraités de la Fonction Publique tout en tournant le dos à la solidarité intergénérationnelle...

Parce que par son article 39 le PLFSS 2016 remet en cause la gestion mutualiste de l'assurance maladie des fonctionnaires pourtant reconnue efficace par la quasi-totalité des personnels...

La Fédération Générale des Retraités de la Fonction Publique (FGR-FP) s'associe pleinement aux communiqués de la MFP et des organisations syndicales de fonctionnaires.

Les deux communiqués de la MFP et des organisations syndicales de fonctionnaires ci-joints

Paris, le 12 octobre 2015

Contact : FGRFP 20 rue Vignon 75009 PARIS

secretariat@fgrfp.org

☎ : 01 47 42 80 13



9 octobre 2015
Communiqué de presse

PLFSS 2016 - Un contrat spécifique pour les personnes de + 65 ans : La MFP et les Organisations syndicales rejettent unanimement cette mesure qui tourne le dos à la solidarité générationnelle actifs - retraités !

Si elles partagent le souhait de favoriser l'accès de l'ensemble des retraités à une complémentaire santé, la MFP et les Organisations syndicales de la Fonction publique représentatives se rassemblent pour dénoncer une **mesure en « trompe l'œil »** :

- o imposée en l'absence de toute concertation avec les acteurs concernés ;
- o envisagée sans aucune étude d'impact sur le marché : la mise en concurrence sur le seul critère du prix inciterait en effet les acteurs lucratifs multi-produits à proposer dans un premier temps un produit d'appel attractif pour développer leurs parts de marché. Mais leur baisse tarifaire ne serait pas viable dans la durée : pour équilibrer leurs comptes, ces mêmes opérateurs seraient amenés à revoir à la hausse leur produit d'appel. La mise en concurrence annoncée ne serait donc qu'un véritable marché de dupes pour les "bénéficiaires" !
- o enfin, totalement contradictoire avec la volonté affichée du Président de la République de renforcer le lien social entre les générations

Alors même qu'ensemble, mutualistes et syndicalistes sont parvenus en 2007, au prix d'une longue concertation avec les acteurs publics, à un dispositif législatif ¹ imposant la solidarité générationnelle, familiale et contributive au cœur de leur modèle social, **l'article 21 du PLFSS** percute de plein fouet ce dispositif, vide de sens l'action solidaire des mutuelles de fonctionnaires et entérine une segmentation catastrophique des populations.

Enfin, alors même que nous fêtons les 70 ans de la Sécurité sociale, alors même que la Ministre de la Fonction publique vient de réaffirmer² son engagement à défendre le modèle de protection sociale global et solidaire porté par les mutuelles de fonctionnaires, **les actes contredisent une fois encore la parole publique !**

La MFP et les Organisations syndicales de la Fonction publique qui ont su, ensemble, impulser les évolutions nécessaires pour toujours mieux protéger les agents publics leur vie durant, demandent au Gouvernement le retrait de cette mesure particulièrement pénalisante pour l'avenir de la protection sociale solidaire de plus 8 millions de mutualistes fonctionnaires.

Contact Presse : Laurence Tribillac au 01 44 10 87 22 / laurence.tribillac@mfp.fr

¹ Loi de modernisation de la Fonction publique de février 2007

² Magazine MFP INDISPENSABLES - septembre 2015, accessible sur mfp.fr



9 octobre 2015
Communiqué de presse

Régime obligatoire d'assurance maladie des fonctionnaires : le PLFSS 2016 inscrit dans la loi la fin de la gestion mutualiste !

Fin 2014, étaient publiées les préconisations des deux inspections générales visant notamment à concentrer les opérateurs de gestion autour de deux seuls acteurs (la CNAMTS et la MSA) et à renvoyer à terme la gestion de l'assurance maladie obligatoire des fonctionnaires à la CNAMTS.

La MFP avait alors vivement réagi pour dénoncer ces conclusions « choquantes », les inspections reconnaissant elles-mêmes l'intérêt d'une gestion couplée obligatoire et complémentaire !

Aujourd'hui, le PLFSS persiste et signe ...

L'article 39 du projet de loi prévoit la concentration des régimes (indépendants non agricoles, fonctionnaires, étudiants ...) et supprime, à compter du 1er janvier 2020, la délégation de gestion des mutuelles territoriales et hospitalières. Il remet en cause les habilitations des mutuelles de fonctionnaires de l'Etat, qui deviendraient de simples délégataires de gestion révocables par décret, dessaisissant au passage le Parlement de ses prérogatives !

Or, ce modèle de gestion mutualiste a pourtant fait ses preuves :

- o La qualité du service rendu par les mutuelles, évaluée sur la base d'indicateurs communs avec les CPAM, est clairement reconnue par la CNAMTS elle-même qui a tout récemment salué leurs performances en constante progression depuis 2010.
- o Les adhérents fonctionnaires¹ sont très satisfaits du modèle actuel : ils plébiscitent à 89 % la gestion de leur régime obligatoire par leur mutuelle.

Ainsi, alors même que les fonctionnaires font confiance à leur mutuelle professionnelle pour gérer efficacement leur assurance maladie obligatoire, alors même que la Ministre de la Fonction publique vient de réaffirmer² son engagement à défendre le modèle de protection sociale global et solidaire porté par les mutuelles de fonctionnaires, **les actes contredisent une fois encore la parole publique !**

La MFP et les Organisations syndicales de la Fonction publique ont su impulser ensemble, dans le strict respect de leurs champs de compétences respectifs, les évolutions nécessaires pour toujours mieux protéger les agents publics leur vie durant. Elles demandent aujourd'hui au Gouvernement le retrait pur et simple de cette mesure particulièrement pénalisante pour l'avenir de la protection sociale de plus de 6 millions d'assurés fonctionnaires.

Contact Presse : Laurence Tribillac au 01 44 10 87 22 / laurence.tribillac@mfp.fr

¹ Résultats de la dernière enquête menée en janvier 2011 par l'institut de sondage TNS Sofres auprès de 1700 fonctionnaires

² Magazine MFP INDISPENSABLES - septembre 2015, accessible sur mfp.fr